

Réagissez au projet d'extension de la carrière qui menace Vallabrix

*L'entreprise Fulchiron a déposé un nouveau dossier d'extension de son exploitation sur les flancs du Brugas. Le dossier déposé est soumis à **enquête publique en mairies de Vallabrix et de Saint Victor jusqu'au 4 mai** il est très important que vous veniez donner votre avis ou que vous rencontriez le commissaire enquêteur lors de ses permanences.*

1- Un contrat lie l'industriel à la réhabilitation du site :

De 1970 à 1985, la colline sableuse du Brugas a été abondamment exploitée pour la qualité de sa quartzite, dont les bancs constituaient la véritable ossature du site. A la fin de l'exploitation, le sable de la colline, déstructurée, s'est écoulé dans les cours d'eau et dans la plaine.

En 1996, l'entreprise Fulchiron a posé sa candidature pour sauver le site. Le problème était assez complexe, aussi a t'il fallu attendre 2001 pour que sorte un *arrêté préfectoral* autorisant l'industriel à exploiter pendant 30ans 60ha sur Vallabrix , **avec obligation d'endiguer l'érosion et de requalifier la colline**. La technique était sans doute mal adaptée au problème, car il a fallu sans relâche rappeler l'entreprise à ses obligations de remise en état, et ce n'est que sous la pression des associations que les **premières plantations ont vu le jour fin 2005 et 2006** sur le flanc Ouest (à droite, vu du village). L'érosion s'est poursuivie, la remise en état abandonnée pour parer à l'ensablement du Valadas par la création d'un bassin de décantation (écréteur) (*arrêté de 2008*). La réhabilitation est alors repensée: pour contenir l'érosion on définit une nouvelle forme de banquettes, plus larges, bordées de merlons d'argile limitant des caissons de rétention et de végétalisation (*arrêté de 2009*, qui fait de la réhabilitation une priorité). C'est la technique employée depuis 2010 sur les griffes d'érosion du flanc Est, extrêmement pentu et fragile (voir la gazette de décembre). **Nous pensons qu'avant de généraliser ce nouveau modèle à l'ensemble du site il faut qu'il ait fait la preuve de son efficacité.**

2- L'entreprise demande pour une durée de 20 ans :

- le *renouvellement de l'exploitation sur Vallabrix* (pour réhabiliter),
- *l'autorisation de s'étendre* aux Combes à St Victor sur le site de l'ancienne carrière SPIR jouxtant le sud de notre flanc Est,
- *l'augmentation de la production* de 250 000 t/an à 400 000t/an de sable plus 50 000t/an de quartzite et 50 000t/an d'argile,
- *l'augmentation de puissance de l'usine* de traitement de Vallabrix.

L'abandon de l'exploitation du flanc Est boisé de Vallabrix étant la monnaie d'échange contre l'extension à Saint Victor.

Nous souhaiterions que dans l'arrêté ce périmètre boisé à l'Est soit retiré de la zone d'exploitation.

3- les réalisations qui vont gravement porter atteinte à notre environnement :

3-1 Impact sur le paysage :

- *L'application des banquettes de végétalisation*, décrites plus haut, au flanc Ouest, va entraîner un recul du front de la carrière qui sera déplacé sur St Victor, **un abaissement du sommet de 10m d'altitude et un sérieux redécoupage du profil....** mais qui générera beaucoup de sable ! L'aspect minéral risque de durer encore quelques années...
- *Le tracé d'une piste entre St Victor* (lieu d'extraction) *et de Vallabrix* (lieu de traitement) nécessite le creusement d'un col orienté N/S : une très large échancrure de 70m de haut, bordée de terrasses en espaliers qui va **couper la colline en deux**.
- *L'extraction des bancs de quartzite aux Combes* sur les contreforts de notre flanc Est boisé va déstructurer la colline et entraîner son **effondrement à plus ou moins long terme** (comme l'origine de l'exploitation).

3-2 Nuisances de l'usine :

- Les quantités traitées seront doublées dans une usine dont la puissance sera quasiment doublée. Aucune autre modification : *amélioration phonique* et du *confinement* n'est clairement mentionnée.
Aucun personnel ne sera recruté.
- A l'issue de l'exploitation (dans 20 ans), il n'est pas prévu de démanteler l'usine.
On nous laissera une friche industrielle.

3-3 le transport :

Les camions, se répartissant entre Vallabrix (25%) et Saint-Victor (75%) seront moins nombreux pour nous. Cependant rien n'est prévu quant à la signalisation et la mise en sécurité de la sortie sur la D5.

Ce dossier, s'il est validé donnera lieu à un nouvel arrêté préfectoral qui remplacera les arrêtés préfectoraux en vigueur (2001, 2008, 2009).

Nous vous invitons à participer à une **réunion d'information**
qui aura lieu le **vendredi 27 avril**
à la Mairie de Vallabrix, salle du Conseil à 20 heures 30.

Association VITAE

Présidente Cathy Depasse

Contact Maïté Loones 04 66 59 48 57, 06 61 75 25 38